

## NOTRE VISION GLOBALE : POUR UNE ECONOMIE MIXTE, INNOVANTE ET DYNAMIQUE

La preuve est aujourd'hui faite que le libéralisme à tout va ; le laisser-faire sans intervention de l'Etat ne peut guère assurer une croissance économique soutenue et durable. La crise économique actuelle dans ses différentes manifestations (crise alimentaire, crise énergétique, crise financière) que connaît le monde a fini de convaincre les plus sceptiques de la nécessité de l'action de l'Etat régulateur dans l'économie.

Le signal le plus fort est donné aujourd'hui par les farouches défenseurs de l'économie libérale selon laquelle seul le marché capitaliste est capable de toutes les performances économiques et de toute régulation optimale.

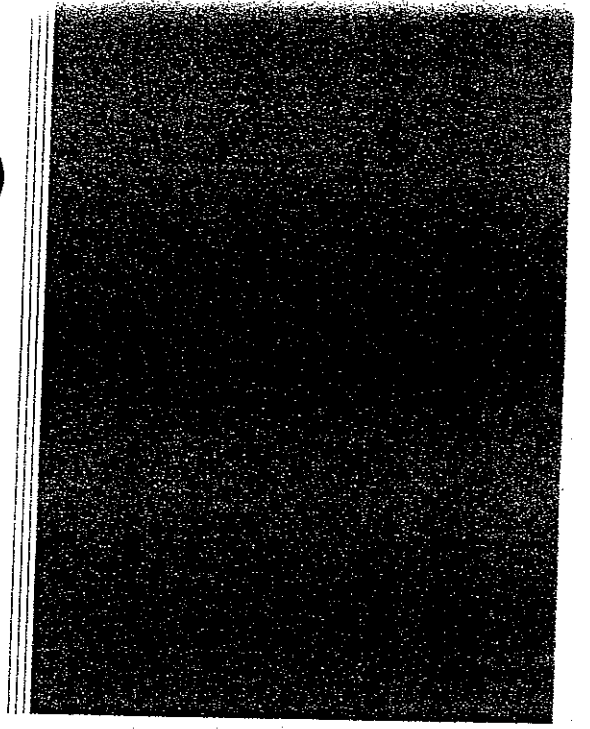
Les Etats-Unis d'Amérique viennent de découvrir les bienfaits de l'intervention massive de l'Etat dans l'économie. En Angleterre, on est allé encore plus loin par la nationalisation des pans entiers de l'économie du pays.

En France, en Allemagne, au Japon etc..., ce sont des plans de sauvetage massivement financés par les budgets de l'Etat.

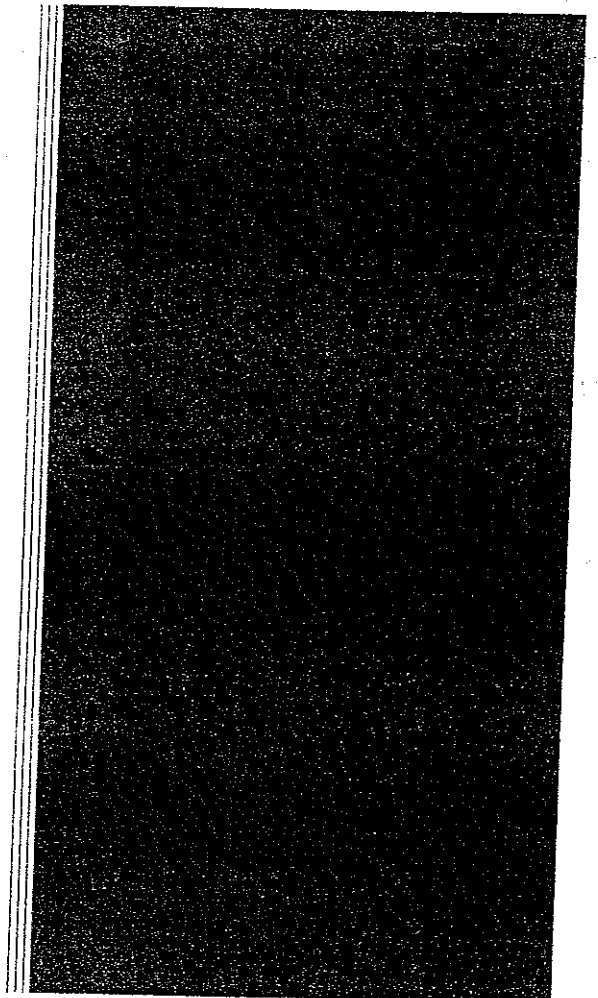
Ces différents faits d'actualité viennent conforter le PIT dans sa vision et son choix économique qui impose la nécessité et l'avènement d'une économie mixte. Qu'entendons-nous par économie mixte ?

Historiquement, l'économie mixte nous est apparue comme la coexistence ou la cohabitation d'un secteur privé et d'un secteur public sur un même territoire. Cette approche dualiste a quelque fois été préjudiciable au fonctionnement de l'économie globale dans la mesure où les secteurs ont des velléités de domination d'un secteur sur l'autre. Il faut reconnaître que cette restructuration comporte de nombreuses limites. Notre vision de l'économie mixte sera totalement différente, elle doit se comprendre comme l'avènement d'un véritable partenariat dynamique entre capital privé et capital public et permettant de maintenir un équilibre optimal entre les deux secteurs privé et public. Dans une approche concertée qui permettra d'intervenir en amont du processus de production en prenant part dans les grands centres de décision des projets économiques majeurs de la nation.

**PARTI IVOIRIEN DES TRAVAILLEURS (PIT)**



**U'EST-CE QUE LE PARTI IVOIRIEN DES TRAVAILLEURS (PIT)  
PROPOSE POUR ASSURER UNE PLUS GRANDE RENTABILITE DES  
INVESTISSEMENTS ET DES ENTREPRISES POUR PLUS DE CREATIONS  
D'EMPLOIS EN COTE D'IVOIRE ?**



## PLAN DE L'INTERVENTION

	Pages
INTRODUCTION GENERALE : PRESENTATION DU CONTEXTE.....	3
1-EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT EN CÔTE D'IVOIRE.....	4
1.1 Déclin de l'investissement au cours de ces dernières années.....	5
1.2 Conséquences du déclin des investissements sur l'activité économique et la création d'emplois.....	5
2-LES PROPOSITIONS DU PIT POUR RELANCER LES INVESTISSEMENTS ET ASSURER UNE PLUS GRANDE RENTABILITE DES ENTREPRISES.....	5
2.1 Les mesures à court terme.....	5
2.1.1 Le règlement de la dette intérieure est une urgence pour le PIT...	6
2.1.2 Allègement général de la fiscalité.....	6
2.1.3 Déduction sur les investissements nouveaux ou de développement.....	6
2.1.4 Instauration d'une fiscalité de reconstruction.....	7
2.1.5 Restauration d'un environnement propice au développement des affaires.....	8
2.2 Les mesures à moyen et long terme.....	8
2.2.1 Baisse du taux d'intérêt.....	9
2.2.2 Mise en place d'un fonds d'aide à la création et au développement des entreprises.....	10
2.2.3 Dynamisation de la demande.....	10
2.2.4 Redynamisation de la formation professionnelle technique.....	10
2.2.5 Développement et meilleur entretien des infrastructures publiques...	10
2.2.6 Le développement social.....	10
2.2.7 Développement du secteur des énergies renouvelables.....	11
2.2.8 La mise en œuvre du concept d'épargne verte.....	11
2.2.9 Modernisation de l'agriculture.....	13

## INTRODUCTION GENERAL : PRESENTATION DU CONTEXTE

L'économie ivoirienne, après avoir crû fortement et de façon soutenue à partir de 1960, a connu au cours de ces trente dernières années un ralentissement et même des phases de récession. Aussi, cette évolution a-t-elle enregistré des cycles plus prononcés du fait des crises de 1999 et de 2002. En effet, la période qui va des années 60 à 1980 a été caractérisée par une forte croissance avec un taux moyen de 7%. Une longue phase de ralentissement s'en est suivie des années 80 à 1993 avec un taux moyen de 0,8%. Avec la dévaluation du F.CFA intervenue en 1994, l'économie connaît une courte phase de reprise à partir de cette date à 1998, avec un taux de croissance annuel moyen de 4,5%. Le coup d'Etat de 1999 et la rébellion armée de 2002 vont freiner la relance économique et on note une récession économique avec un taux moyen de -1,1% sur la période (2000-2003)<sup>1</sup>. Cette dégradation de la situation économique, qui a été aggravée par la fermeture de plusieurs entreprises suite aux manifestations de novembre 2004, a des répercussions considérables sur le bien-être des populations ivoiriennes avec une généralisation du chômage et de la pauvreté. Ainsi, le nombre d'entreprises est-il passé de 26 000 en 2002 à 13 124 en 2006 et le nombre d'emplois de 550 000 à 330 000 sur la même période, ce qui correspond à une perte de 220 000 emplois. Aussi, le taux de pauvreté est-il passé de 10% en 1985 à 48,9% en 2008<sup>2</sup>. Au cours la même période l'investissement, qui constitue un moteur de la croissance économique durable, a fortement baissé. Ainsi le taux d'investissement, qui était estimé à près de 25% du PIB de 1970 jusqu'en 1980, est passé à 10% en moyenne du PIB sur la période allant de 2000 à 2005<sup>3</sup>. Cette baisse de l'investissement, si elle se prolonge, peut entraîner une obsolescence du capital productif et compromettre ainsi, à long terme, la croissance de l'économie ivoirienne.

Notre rencontre de ce jour me donne l'occasion de vous exposer les mesures que le Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT), notre parti, compte mettre en œuvre afin pour relancer les investissements et assurer une plus grande profitabilité des entreprises, ce qui sera favorable à plus de créations d'emplois en Côte d'Ivoire, pour nos jeunes.

Mon intervention est divisée en deux grandes parties. Dans une première partie, je vais faire un survol rapide du profil d'évolution de l'investissement en Côte d'Ivoire et, dans une seconde partie, je vais exposer les propositions du Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT) pour relancer les investissements susceptibles de favoriser la création de nombreux d'emplois.

<sup>1</sup> KOFFI Koffi Paul. *Les défis du développement de la Côte d'Ivoire*, L'Harmattan, Paris 2008, 293p.

<sup>2</sup> Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement. *Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)*, Abidjan 2008.

<sup>3</sup> Ministère de l'Economie et des Finances. *La Côte d'Ivoire en Chiffres*, Abidjan, 2007.

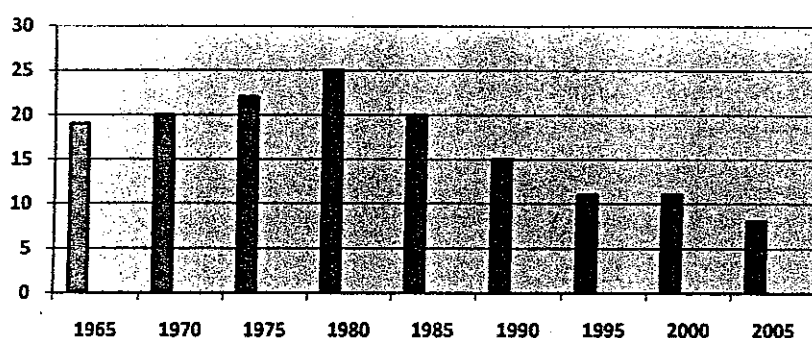
## 1-EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT EN COTE D'IVOIRE

Dans la présentation, aucune différence n'est faite entre investissement privé et investissement public du fait de la difficulté d'accès à des données éclatées. Cependant, le profil de l'investissement en Côte d'Ivoire est influencé en grande partie par celui du secteur privé.

### 1.1 Un déclin de l'investissement au cours de ces dernières années

Le taux d'investissement est apprécié par le niveau de la formation du capital fixe (FBCF) (dont il faut éliminer les achats de logement des ménages pour apprécier l'investissement au sens plus économique du terme) divisé par le PIB. Le graphique ci-dessous précise quel a été sur longue période le taux d'investissement des entreprises ivoiriennes (entreprises publiques et privées).

Tableau 1 : Evolution du taux d'investissement en Côte d'Ivoire (1965-2005)



Source : INS et PNUD

Tant les entreprises privées que les entreprises publiques, après avoir investi de façon massive et soutenue sur la longue période de 1965 à 1980, ont régulièrement réduit leur taux d'investissement de 1965 à 2005. Au cours de la première période, les actions des pouvoirs publics ont été centrées sur la construction de plusieurs infrastructures socio-économiques (routes, écoles, centres de santé, équipements des télécommunications etc.). Ces dépenses publiques ont amélioré la rentabilité des investissements privés qui ont suivi au cours de la même période (par exemple, le développement de la qualité des routes a entraîné l'explosion des compagnies de transport. ). Au cours de la seconde période, le taux d'investissement qui était estimé à près de 25% du PIB de 1970 jusqu'en 1980 est passé à une moyenne de 10% sur la période allant de 2000 à 2005.

### *1.2 Conséquence du déclin des investissements sur l'activité économique et la création d'emplois.*

Une conséquence majeure de la chute des investissements en Côte d'Ivoire est l'obsolescence des équipements, ce qui est préjudiciable à la compétitivité des entreprises et à leur capacité de créations de nouveaux emplois.

## **2. LES PROPOSITIONS DU PIT POUR RELANCER LES INVESTISSEMENTS ET ASSURER UNE PLUS GRANDE PROFITABILITE DES ENTREPRISES**

Pour permettre aux entreprises ivoiriennes du secteur privé de jouer un rôle plus important de pourvoyeuses d'emplois, le PIT compte prendre deux types de mesures : d'une part, des mesures à court terme et d'autre part, des mesures à moyen et long terme.

### **2.1 Les mesures à court terme**

#### **2.1.1 Le règlement de la dette intérieure est une urgence pour le PIT**

Aujourd'hui, selon nous, le plus grand problème des entreprises ivoiriennes demeure la dette intérieure qui a connu un début de règlement. Elle vaut près 1 000 milliards de nos Francs. Le non paiement de cette dette plombe les entreprises et entame dangereusement leur trésorerie et leur solvabilité. Dans ces conditions, il nous semble indispensable, si nous voulons voir une reprise rapide des activités des entreprises, de traiter cette question avec le plus grand sérieux. Le PIT considère alors le paiement de la dette intérieure comme une priorité parmi l'ensemble des dépenses publiques.

#### **2.1.2 Allègement de la fiscalité**

En Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire a toujours été l'un des pays où la fiscalité, que ce soit la TVA ou l'impôt sur les sociétés (IS), est lourde et cela pénalise la rentabilité des entreprises. Or nous savons que les entreprises sont plus enclines à investir quand cette rentabilité est bonne. C'est pourquoi, au niveau du PIT, nous sommes préoccupés par la situation actuelle de cette fiscalité. Avec la mondialisation, et surtout la compétition entre les pays, si rien n'est fait nous risquons de voir les entreprises qui sont restées dans notre pays, malgré la crise, se délocaliser chez nos voisins. C'est vrai que ces dernières années, des

efforts ont été faits par le gouvernement pour répondre aux effets négatifs de la crise, mais au PIT, nous pensons que ces efforts doivent être poursuivis tout en respectant, bien entendu, nos engagements vis-à-vis de nos partenaires extérieurs. Ainsi le PIT propose-t-il un allègement général de cette fiscalité afin d'améliorer la rentabilité des équipements. Une telle mesure a pour avantage de restaurer les marges des entreprises.

#### **Tableau : évolution de la fiscalité au cours de ces dernières années**

Afin d'améliorer la rentabilité des entreprises, des mesures en faveur du secteur privé ont été adoptées. Ces mesures visent notamment à alléger la fiscalité et à assainir les états financiers des entreprises. En effet depuis 2004, la TVA a été réduite de 20% à 18%, la retenue de 10% sur les sommes mises au paiement par le Trésor au profit des grandes entreprises a été supprimée, l'impôt sur les bénéfices des petites et moyennes entreprises et les entreprises du secteur NTIC a été réduit de 35% à 25%, et enfin, l'impôt sur les bénéfices Industriels et commerciaux et bénéfices agricoles a été réduit de 35% à 27% (Ministère de l'Economie et des Finances, 2007, p46).

Aussi faut-il noter que des réformes douanières ont été faites avant l'entrée en vigueur du tarif extérieur commun de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ainsi, le taux de douane est passé de 40% à 30% entre 1998 et 2000, puis à 20% entre 2000 et 2001 (Ministère de l'Economie et des Finances, op.cit). Cette réforme vise, entre autres objectifs, à faciliter les importations d'équipements par les entreprises installées en Côte d'Ivoire.

### **2.13 Déduction d'impôts sur les investissements nouveaux ou de développement**

Pour encourager les investissements privés, le PIT propose une déduction d'impôts, chaque année sur les excédents d'investissements réalisés par les entreprises par rapport à l'année précédente. Il s'agit donc de favoriser le développement des investissements nouveaux, c'est-à-dire les investissements de développement.

#### **2.1.4 Instauration d'une fiscalité de reconstruction**

Avant même le déclenchement de la crise, dans notre pays, il existait déjà d'énormes disparités entre le Sud et le Nord et même l'Ouest, en termes d'implantation des entreprises et de développement économique et social. Les entreprises étaient déjà plus fortement implantées dans la partie Sud du pays et plus précisément à Abidjan. La crise a sérieusement aggravé la situation. Les entreprises des zones dites « CNO » sont aujourd'hui totalement sinistrées et l'écart de développement entre la partie Sud du pays ces zones ne cesse de se creuser. Pour le Parti Ivoirien des Travailleurs, il faut prendre des mesures spéciales pour encourager la relocation des entreprises délocalisées et la création de nouvelles entreprises dans ces zones. Nous proposons à cet effet, que tous les investissements réalisés par les

entreprises dans ces zones soient exonérés d'impôt et que l'impôt sur les sociétés soit simplement suspendu sur période de 10 ans.

### 2.1.5 Restauration d'un environnement propice au développement des affaires

L'environnement des affaires en Côte d'Ivoire est vraiment très « *pollué* ». Je crois que nous devons avoir le courage de dénoncer les maux qui freinent la création et le développement des entreprises dans notre pays. Il s'agit entre autres, de l'insécurité, de la corruption de certains de nos magistrats et du phénomène du racket. Au PIT, nous pensons qu'il est urgent qu'une lutte soit ée engagée sans délai contre ces différents fléaux qui mine l'économie ivoirienne.

- **La lutte contre l'insécurité**

Aujourd'hui, nous sommes tous d'accord que l'insécurité a été aggravée par la guerre déclenchée en 2002. Beaucoup d'armes circulent encore. Mais ce qui est surprenant est que parfois dans les affaires de braquage, sont impliqués malheureusement certains de nos agents des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Il faut avoir le courage d'extirper des rangs de nos valeureux agents les mauvaises graines. Nous ne devrions pas avoir peur de nos gendarmes, de nos policiers, « *de nos corps habillés* ». Malheureusement, c'est le cas aujourd'hui. Tout est parti de leur mode de recrutement, de leur moralité, de leur formation et des moyens dont ils disposent pour bien faire leur travail.

Au PIT, nous pensons que la sélection de nos agents des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) devrait être plus rigoureuse et non basée sur le favoritisme : l'appartenance à l'ethnie, au clan, à un parti politique. Le minimum qu'on devrait exiger à un quelqu'un à qui on remettra une arme est d'être au moins de bonne moralité.

Aussi la formation de nos agents devrait être plus rigoureuse : il faut par exemple renforcer l'éducation civique de nos futurs agents des FDS.

Enfin, il faut continuer à améliorer les conditions de vie des agents des FDS pour qu'ils ne soient pas tentés d'utiliser leurs armes contre nos populations. Aussi, faudrait-il leur donner les moyens nécessaires et plus adaptées aux missions qui leur sont confiées.

- **L'assainissement du système judiciaire**

Combien de nos compatriotes et même d'étrangers n'ont pas eu à dénoncer le mauvais comportement de certains de nos magistrats ?

Les solutions préconisées pour nos agents des FDS sont valables dans leur cas. Je crois que les magistrats ont un statut particulier qu'il faut simplement appliquer à la lettre. Peut-être ce ne serait pas suffisant, mais il faut déjà appliquer ce qui est décidé et évaluer le résultat obtenu au bout d'un certain temps. Dans tous les cas, la lutte contre la corruption de certains magistrats est nécessaire pour crédibiliser l'appareil judiciaire, ce qui est indispensable pour le développement des affaires.

- **La lutte contre le racket**

Le racket est un mal qui nuit à la rentabilité des entreprises en alourdissant inutilement les coûts de transports des marchandises. C'est pourquoi, au PIT nous allons engager une lutte sans relâche, et sans faiblir, contre ce phénomène.

## 2.2 Les mesures à moyen et long terme

En plus de ces mesures à court terme, qui ont pour but de restaurer rapidement une plus grande rentabilité des entreprises, le PIT envisage d'autres mesures à moyen et long terme.

### 2.2.1 Baisse du taux d'intérêt

Nous savons tous qu'un des déterminants de la rentabilité des investissements et de la profitabilité des entreprises est le taux d'intérêt, le coût auquel l'argent est emprunté. Ce taux est très élevé dans notre pays. Le PIT compte prendre des mesures concrètes afin de ramener ce taux à un niveau plus faible pour une plus grande rentabilité des investissements et une meilleure profitabilité des entreprises. Les mesures proposées s'orientent vers deux actions concrètes :

- **Assainissement budgétaire**

Les nombreux déficits budgétaires entraînent un effet d'éviction par le biais d'une augmentation des taux d'intérêt. Le PIT entend réduire de façon drastique le déficit budgétaire par la maîtrise des dépenses publiques et la mise en place d'une meilleure gouvernance des ressources publiques.

- **Redynamisation des marchés financiers**

L'épargne des ménages ivoiriens est destinée essentiellement à l'acquisition de logements ou à des investissements dans des entreprises individuelles. L'épargne financière est donc faible. Ainsi, une très faible proportion d'ivoiriens détient-elle des actions ou des obligations. Ce qui veut dire que les entreprises ivoiriennes bénéficient d'un très faible financement direct. Elles sont donc obligées de recourir à des crédits bancaires à un coût généralement élevé. Le PIT propose, par la défiscalisation des revenus provenant des actions et des obligations, d'orienter l'épargne des ménages vers des produits destinés au financement des entreprises (OPCVM, bourse). Aussi, la défiscalisation des revenus tirés des placements favorisera-t-il l'orientation de l'épargne des ménages souvent thésaurisé vers le secteur bancaire. Enfin, nous pensons que toutes ces mesures doivent être complétées par une action de sensibilisation des ménages ivoiriens pour les habituer à détenir des actions ou des obligations.

### 2.2.2 Mise en place de fonds d'aide à la création et au développement d'entreprises

Le chômage dans notre pays s'explique en grande partie par le fait qu'il y a chaque année très peu de créations de nouvelles entreprises dans des conditions optimales. L'accès au financement est très difficile et à des taux d'intérêt tellement élevés que les entreprises créées finissent par mourir avant la fin de leur deuxième année d'existence. Aussi, la plupart de nos jeunes, candidats à la création d'entreprises, finissent par se décourager faute de pouvoir présenter les garanties que la plupart des banques présentes sur notre territoire exigent. Au PIT, nous sommes conscients que l'épineux problème du chômage ne sera résolu qu'à la condition que des mesures idoines favorables à la création de nouvelles entreprises soient prises. C'est pour ces raisons que nous proposons la création d'un fonds pour aider les entrepreneurs et notamment les plus jeunes.

- **Fonds de garantie logés dans une banque de développement des PME**

Au PIT, nous proposons la création d'une banque de développement des PME qui serait une institution financière dont l'objectif serait d'améliorer l'accès des PME aux ressources financières. Cette banque va mettre en œuvre trois types d'interventions :

- Elle va tout d'abord partager avec l'établissement de crédit le risque lors d'une défaillance de l'entreprise : lorsqu'un prêt n'est plus remboursé par une société, au

moins la moitié du capital restant à régler est payée par la banque de développement des PME à la banque de l'entreprise défaillante. Par ce biais, cette dernière limite ses risques sur la clientèle sur la clientèle PME, qui est donc moins exposée à un *credit crunch*.

- Elle va cofinancer ensuite, comme une banque classique des investissements, grâce notamment à des prêts à moyen terme.
- Enfin, elle va développer des produits spécifiques : des « contrats de développement », prêts sans garantie, dont le coût est fonction de la croissance de l'entreprise et qui constitue donc des quasi-fonds propres, des paiements à titre d'avance pour les contrats de marchés publics...

### **2..2.3 Dynamisation de la demande**

Les entreprises ne produisent que pour vendre. Donc, si la demande et particulièrement la consommation des ménages est faible, il est évident que les entreprises n'entreprendront rien. Donc, le PIT propose que cette demande soit dynamisée. Une solution possible est d'agir sur le revenu des ménages. Il faut donc continuer à revaloriser les salaires, comme c'est le cas depuis ces deux dernières années, et ce dans la limite des contraintes liées aux engagements pris par l'Etat vis-à-vis des Partenaires au Développement (PD).

### **2.2.4 Redynamisation de la formation professionnelle technique**

Enfin, le PIT propose que la formation des jeunes soit sérieusement revue et réorientées vers les besoins des entreprises.

### **2.2.5 Développement et meilleur entretien des infrastructures publiques**

Pour le PIT, il faut continuer à développer les infrastructures publiques sans oublier d'entretenir celles déjà existantes. En effet, il faut reconnaître que la rentabilité des investissements privés est renforcée par celle des investissements publics.

### **2.2.6 Le développement social**

Pour le PIT, une vraie stratégie devrait être mise en place pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Dans ce cadre, le Document de Stratégie de Réduction de

la pauvreté élaboré par la Côte d'Ivoire est un bon début de réponse. Mais pour nous, il est d'un intérêt national de mettre en œuvre les résolutions contenues dans ce document. C'est ainsi, nous le pensons sincèrement, que nous pourrions résoudre le problème de l'école, de la santé et surtout de la pauvreté afin d'assurer un développement social en Côte d'Ivoire.

### 2.2.7 Développement du secteur des énergies renouvelables

Au PIT, nous voulons un développement propre, c'est-à-dire un développement durable et donc qui respecte l'environnement. Nous ne voulons pas avoir un développement et en même temps créer des problèmes qui vont contribuer au réchauffement de la terre, à la pollution de l'air que nous respirons. Aussi, est-il nécessaire que nous nous efforcions à conserver les ressources naturelles pour les générations futures. C'est pourquoi, le PIT se propose de créer un fonds pour permettre le développement des énergies renouvelables. Nous allons subventionner à partir de ce fonds les entreprises qui interviennent dans le secteur des énergies renouvelables et le fonds sera alimenté par les prélèvements obligatoires sur les entreprises polluantes et surtout sur : *les ressources pétrolières*

### 2.2.8 La mise en œuvre du concept de l'épargne verte

Il est bon de rappeler que la toute première richesse naturelle de la Côte d'Ivoire a été la forêt. Et, afin de répondre aux exigences d'une économie à grande valeur ajoutée, une politique de développement d'un secteur industriel forestier avait été adoptée et a vu la création de plus d'une centaine d'unités industrielles forestières, ce qui a permis de transformer en Côte d'Ivoire les essences, et ainsi de mieux valoriser nos ressources naturelles. Depuis 1994, aucune exportation de nos essences en grumes n'est autorisée. Cependant, ce dynamisme industriel va entraîner une dégradation de nos couverts forestiers mettant en péril l'existence même de ce secteur industriel du fait de la raréfaction de la matière première. Il est donc urgent et impérieux de reconstituer cette richesse pour trois raisons :

- 1) pour garantir à terme la matière première et le développement durable de ce secteur d'activité ;
- 2) La preuve étant faite aujourd'hui que le mécanisme naturel efficace de lutte contre les changements climatiques, c'est la reconstitution de nos forêts puisque la forêt a cette capacité de constituer des puits de carbone, d'absorber les gaz à effets de serre et en retour de produire l'oxygène indispensable à notre vie ;

### 3) Lutter contre la pauvreté

La forêt peut contribuer à la lutte contre la pauvreté puisqu'elle reste à tout point de vue la richesse renouvelable à portée des mains de l'homme. En effet, il est possible de dégager des fonds de richesses pour les générations futures par le reboisement de nos espaces dégradés. A titre d'exemple, il est bon de rappeler qu'il suffit de 300 000 F.CFA pour constituer un hectare de forêt de teck qui peut rapporter à l'exploitation au bout de vingt ans 25 000 000 F.CFA.

#### **2.2.9 Modernisation de l'agriculture**

Le secteur agricole peut continuer à offrir du travail à nos jeunes, pourvu qu'il soit modernisé. Il faut alors, à notre avis, changer radicalement les modes de production pour l'adapter au niveau actuel de formation de nos jeunes. Aujourd'hui, il n'est pas juste de leur demander de continuer à travailler dans des plantations avec les mêmes outils que nos parents. C'est pourquoi, le PIT va faire de la modernisation de notre agriculture et surtout de la transformation de nos produits agricoles une grande priorité.